MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cour d'appel
de Metz

Tribunal Judiciaire de Metz
Registre des Associations
3 Rue Haute-Pierre
BP 81022
57036 METZ CEDEX 1
Téléphone : 03 87 56 76 00

Dépôt des documents par voie postale ou dépôt au guichet d'accueil : le SAUJ

- **Entrée B – Rez-de-chaussée**
- **Ouvert de 8 h 30 à 17 h 30** (juillet-août : 8 h 30 – 11 h 45 et 13 h 30 -16 h 30)

☐ Merci de préciser le **numéro de l'association** : VOLUME et FOLIO

PIÈCES A DÉPOSER POUR UNE MODIFICATION DU COMITE MÊME SANS CHANGEMENT

/!\ Toutes les associations domiciliées dans les départements du Bas Rhin, Haut Rhin et Moselle sont :

- **Obligatoirement soumises aux articles 21 à 79 III du Code Civil local et non à la loi de 1901**
- **Inscrite au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ et non au Tribunal d'Instance**

☐ **Un exemplaire du procès verbal d'assemblée ordinaire (les comptes rendus comme les extraits ne sont pas acceptés)** : signé en bleu par le Président et le Secrétaire :
Le PV doit comporter :
- Ordre du jour : mentionnant l'élection, le PV devant aussi relater l'élection
- Date, lieu et heure de l'assemblée générale
- Nombre de personnes présentes
- Nom du président de séance

☐ **Deux exemplaires de la liste des membres du comité** : indiquant pour chaque membre :
- Fonction au sein du comité
- Noms, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité
- Adresse personnelle
- Profession

☐ **Une enveloppe timbrée** : au nom et adresse du Président

PIÈCES A DÉPOSER POUR UNE MODIFICATION DES STATUTS

☐ **2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire** : signé par le Président et le Secrétaire, un original signé en bleu et une copie : **les comptes rendus comme les extraits ne sont pas acceptés**

☐ **2 exemplaires complets des statuts modifiés** : signé par le Président et le Secrétaire un original signé en bleu et une copie.

Une modification des statuts concerne :
- ☐ La modification de quelques articles
- ☐ La modification du siège chez le Président
- ☐ La refonte des statuts complets
- ☐ La modification du siège de l'association
- ☐ La modification de la dénomination de l'association

Toutes ces modifications doivent être précisées dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (ordre du jour).

☐ **Une enveloppe timbrée** : au nom et adresse du Président

Le Greffier
Madame SIEFERT

VEUILLEZ NOUS RETOURNER CE FORMULAIRE AVEC LE DOSSIER COMPLÉTÉ